

ficiles et souvent dangereuses. Aujourd'hui, avec le recul, je n'ai qu'un seul regret, c'est de n'avoir pas effectué un voyage d'information en Afrique australe, l'autre grand secteur de préoccupation de l'ONU. Même si mon successeur ne sera pas appelé à siéger au Conseil de sécurité, je lui conseille d'insister pour visiter ces deux régions au début de son affectation, à moins qu'il ne les connaisse déjà.

Afrique australe

En 1977 et en 1978, la principale préoccupation du Conseil de sécurité a été sans conteste la situation en Afrique australe. Les membres africains du Conseil, activement soutenus par leur groupe régional et appuyés par l'ensemble du Tiers monde, poussaient vigoureusement à l'adoption de mesures propres à dénouer la situation en Rhodésie et en Namibie et à la prise de sanctions contre l'Afrique du Sud, à moins que celle-ci n'abandonne sa politique d'*apartheid*. Aux yeux des Africains, toutes ces questions ne représentaient que les diverses facettes d'un même problème, parce que c'était l'Afrique du Sud qui permettait à Smith de se cramponner au pouvoir en lui apportant aide et appui, et qui, en refusant d'abandonner son mandat illégal sur la Namibie, empêchait le Conseil des Nations Unies pour la Namibie d'assumer l'administration du territoire et de mettre en place un gouvernement véritablement indépendant dirigé par la SWAPO.

Dans les premiers mois de 1977, les membres africains du Conseil lancèrent une offensive majeure en présentant quatre projets de résolutions axés sur les problèmes de l'Afrique australe, et notamment sur la question rhodésienne, sur l'*apartheid* en Afrique du Sud et sur la situation en Namibie. Ces résolutions proposaient un certain nombre de mesures, et surtout des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, que les membres occidentaux du Conseil n'étaient tout simplement pas disposés à envisager — et ce pour diverses raisons, dont la moindre n'était pas l'effet désastreux qu'elles risquaient d'avoir sur leur propre économie.

Sur ces entrefaites, les membres occidentaux du Conseil (la République fédérale d'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada) se réunirent au siège de la mission canadienne afin de se concerter sur la conduite à tenir. C'était la première fois qu'Andrew Young, qui est Noir, se trouvait confronté à la perspective d'un affrontement public sur un sujet chargé pour lui d'un contenu émotionnel intense. Il a relevé le défi de façon originale et courageuse, et si la ligne de conduite qu'il a proposée n'a pas obtenu les résultats escomptés, elle n'en demeure pas moins depuis la pierre angulaire du plan d'action occidental au sein du Conseil.

L'ambassadeur Young nous a suggéré d'adopter une approche à deux volets. Dans un premier temps, nous devons proposer à nos collègues africains d'a-

bandonner la voie de l'affrontement, qui aboutirait inévitablement à des vetos au sein du Conseil, pour tenter plutôt d'élaborer conjointement une déclaration constructive énonçant les nombreux points sur lesquels nous étions d'accord à propos de l'Afrique australe. Une telle déclaration, présentée comme l'expression mûrement réfléchie des convictions du Conseil, pourrait peser d'un grand poids sur l'opinion mondiale. Dans un deuxième temps, les cinq membres occidentaux du Conseil devaient user de leur influence de principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud pour tenter de persuader le gouvernement sud-africain d'accepter un plan conforme aux directives établies par le Conseil de sécurité, qui permettrait la tenue à brève échéance d'élections libres en Namibie en vue de la constitution d'un État indépendant, reconnu comme tel par les Nations Unies.

Nous savions bien que notre plan reposait sur des bases passablement fragiles, mais comme il nous permettait du moins de prendre l'initiative au lieu de nous confiner dans un rôle passif et négatif, c'est avec satisfaction que nous l'avons adopté. D'emblée, nos collègues africains ont émis des doutes quant à sa viabilité, mais ils ont fini par accepter de suspendre leur action au sein du Conseil, le temps de le mettre à l'épreuve.

Nous avons employé tout le printemps à mettre au point ce qui, à nos yeux, était une déclaration constructive sur l'Afrique australe pour tenter ensuite de la faire accepter par nos collègues africains. Nous avons obtenu certains résultats, mais finalement, comme il fallait sans doute s'y attendre, l'écart entre le maximum qu'il nous était possible d'accorder et le minimum que les Africains pouvaient accepter demeurait trop grand, sur un trop grand nombre de questions de principe. En juin, cette partie de notre plan avait fait long feu. La situation en Afrique du Sud, qui était demeurée calme pendant l'été, s'envenima soudain. La multiplication des arrestations et des décès en prison, culminant avec la mort de Steve Biko, et la suppression de la presse anti-*apartheid* poussèrent les Africains à exiger du Conseil qu'il examine leurs propositions.

Les Cinq, qui partageaient l'indignation générale devant la tournure des événements, s'efforcèrent de trouver un moyen qui permettrait d'exprimer cette réprobation universelle tout en évitant de déclencher des répercussions économiques trop graves, particulièrement la Grande-Bretagne. Le décret d'un embargo sur les livraisons d'armes, prévu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, s'imposait comme la mesure la plus évidente. C'était la première fois qu'on envisageait de prendre des sanctions obligatoires contre un État membre, et même une mesure aussi limitée devait susciter des doutes et des tensions au sein du groupe occidental.

Il s'ensuivit une intense période de discussions internes et de consultations prolongées avec nos gou-